Dimanche dernier les élèves de notre collège nous ont procuré une agréable surprise. Vers les 5 heures du soir ils ont défilé sur nos boulevards avec fanfare, armes et drapeau.

Une courte halte a eu lieu sur la place d'Espagne, pendant laquelle la fanfare a fait entendre un des morceaux de son répertoire. En un instant la foule a eu fait cercle autour de nos jeunes musiciens qui ont recueilli de sincères marques d'approbation. L'ensemble était d'ailleurs excellent; l'effet n'était point cherché; c'était simple, sans prétentions; mais l'exécution dénotait un goût exquis et sûr qui fait honneur à M. Goguelat, l'habile chef qui les dirige. Cette fanfare est en très-bonne voie et, quand on aura renforcé le nombre un peu restreint des exécutants, tout sera parfait. Mais il faut le temps à tout, et la jeune fanfare compte à peine deux mois d'existence.

Quant à la tenue de nos collégiens sous les armes, nous l'avons déjà louée dernièrement. Il n'y a rien à reprendre; c'est plus qu'on n'est en droit d'attendre de jeunes gens de cet âge. On dirait, ma foi, de vieux troupiers.

SOCIÉTÉ MUSICALE LES ENFANTS D'ISSOIRE.

PROGRAMME DU CONCERT

QUI AURA LIEU

Dimanche 24 juin, à 5 h., place de la Montagne.

1. *Le Héros*, allegro militaire — SINOQUET.
2. *Les Deux Anges*, ouverture — id.
3. *Le Printemps*, marche fantaisie — GEOFFROI.
4. *Les Trois Grâces*, scottisch — BLÉGER.
5. *Le Franc-Tireur*, pas redoublé — CLODOMIR.

Tour de Ville.

Certificat d'Etudes.

Ardes. — 18 Juin 1883.

2 Ecoles publiques de garçons ont présenté 4 candidats 3 ont été reçus:

MM.

1. Raynaud, de St-Alyre-ès-Montagne.
2. Serre, d'Anzat-le-Luguet.
3. Chastel, d'Anzat-le-Luguet.

6 Ecoles publiques de filles ont présenté 19 aspirantes 9 ont été reçues:

MM^lles

1. Barreyre, d'Ardes.
2. Viallet, de Moriat.
3. Rouchon, d'Anzat-le-Luguet.
4. Coudert, d'Ardes.
5. Faugère, d'Anzat-le-Luguet.
6. Charbonnel, Alice, d'Apchat.
7. Charbonnel, Eugénie, d'Apchat.
8. Delbost, de St-Alyre-ès-Montagne.
9. Pagenel, d'Ardes.

La dame Marie Maugue, veuve Terrasse, meunière à Montaigut-le-Blanc, dételait son cheval, samedi dernier, près du marché aux grains, à Issoire. Tout à coup l'animal a pris peur, s'est emporté et s'est précipité à moitié dételé vers le café Laporte. Heureusement, le sieur Montcellet Gaspard, fermier à Champataux, s'est élancé courageusement à la tête du cheval, et, saisissant la bride, a pu, grâce à son sang-froid et à sa vigueur, s'en rendre maître et prévenir tout accident.

M. Cape, libraire à Antichan (Hte-Garonne), de passage dans notre ville, a trouvé sur le trottoir du boulevard de la Caserne, une lettre chargée, contenant un billet de banque de 100 fr. Il s'est empressé de déposer cette lettre au bureau de poste, où celui qui l'avait perdue est venu quelque temps après la réclamer.

Mercredi 13 courant, il a été trouvé une couverture de voyage entre St-Remy-de-Chargnat et Sauxillanges.

La personne qui l'aura perdue, pourra s'adresser au bureau du journal.

La réunion de la commission de remonte de gendarmerie pour la 13e région comprenant les trois départements du Puy-de-Dôme, de l'Allier et du Cantal aura lieu le 1er juillet prochain, à 9 heures du matin à la caserne de gendarmerie de Clermont-Ferrand, cours Sablon. Elle procèdera à l'achat de dix chevaux nécessaires à la remonte des sous-officiers, brigadiers et gendarmes; elle recevra tout cheval de 4 ans au moins et de 8 ans au plus, de la taille de 1m 52 à 1m 60, sans distinction d'origine et de n'importe quelle robe.

On annonce de Nîmes la mort du général Cambriel, qu'il ne faut pas confondre avec le général Cambriels, ancien commandant de l'armée des Vosges. Celui-ci se porte fort bien.

Par une circulaire en date du 14 juin courant, M. le ministre du commerce informe M. le Préfet du Puy-de-Dôme qu'un concours pour l'admission d'élèves boursiers à l'Ecole supérieure du commerce de Paris, administrée par la chambre de commerce de cette ville, aura lieu les 16 et 17 juillet à Paris, Dijon, Lyon, Marseille, Toulouse, Bordeaux, Rouen, Nantes, Lille et Nancy. Les candidats à ce concours doivent se faire inscrire dans les préfectures du 1er au 15 juillet. Le programme avec les conditions auxquelles doivent satisfaire les candidats aux bourses de l'Etat, est déposé à la préfecture (3e division) où les intéressés pourront en prendre connaissance.

Un assassinat dont on cherche l'auteur ou les auteurs, a été commis, dans le train rapide de Cette à Toulouse, sur la personne de M. F. Blanc, jeune volontaire d'un an, qui se rendait en permission dans sa famille, à Castres, Le vol a été le mobile du crime.

Les Mots de la fin.

L'autre soir, dans un dîner, quelqu'un citait l'adage connu:

« La parole est d'argent et le silence est d'or. »

— Pardon, interrompt un des convives, vieil avocat bien connu au palais, vous oubliez la fin:

« La blague est de platine !... »

***

En cour d'assises :

Une femme est accusée d'avoir empoisonné son mari avec de l'arsenic. Elle s'est décidée à entrer dans la voie des aveux.

— Il résulte de l'autopsie; lui dit le président, que le corps de votre mari contenait une quantité de poison suffisante pour tuer quatre personnes.

— Le pauvre homme! répond l'accusée avec un grand calme, il a toujours été un grand mangeur!...

***

Balandard a épousé une vieille femme, fort coquette, fort riche et fort démolie.

— Faut pas me féliciter dit Balandard; toute riche qu'elle est, elle me ruinera !

— Vous vous êtes donc chargé des réparations ?

DESCISEAUX.

RENSEIGNEMENTS UTILES.

Le dernier numéro de la *France littéraire* a obtenu le même succès que les précédents.

L'appel fait par notre confrère à tous les littérateurs français a été entendu, et, dans le nombre des pièces insérées il s'en trouve de fort remarquables. Rappelons que la *France littéraire* insère, sans distinction de genres — sauf le genre ennuyeux — tous les morceaux adressés au siège social, 10, place Clichy.

Envoi du numéro accompagné de la circulaire explicative de l'Association des littérateurs français, contre 0,25 centimes en timbres-poste.

N. B. — La *France littéraire* est le seul journal qui donne à ses abonnés le droit d'insérer un article de 50 lignes. 10 fr. par an.

Greffe du Tribunal de Commerce d'Issoire *(Puy-de-Dôme.)*

AVERTISSEMENT

Aux créanciers de la faillite du sieur Antoine MINET, marchand de bestiaux, demeurant à Espinchal.

Messieurs les créanciers de cette faillite sont invités en exécution des articles quatre cent quatre-vingt-treize et quatre cent quatre-vingt-quatorze du code de commerce, à se rendre au tribunal de commerce d'Issoire, salle ordinaire des réunions, le jeudi vingt-huit juin mil huit cent quatre-vingt-trois, à dix heures du matin, pour assister à la vérification de leurs créances et en affirmer la sincérité devant Monsieur le juge-commissaire.

Au cas où les créanciers convoqués par le présent avertissement n'auraient pas encore remis au syndic de la faillite ou au greffe du tribunal, leurs titres de créances accompagnés d'un bordereau sur timbre des sommes par eux réclamées, ils sont priés de le faire sans retard et quelques jours avant la séance de vérification indiquée ci-dessus.

Chaque créancier peut se faire représenter à la réunion par un fondé de pouvoirs muni d'une procuration enregistrée.

Issoire, le dix-neuf juin mil huit cent quatre-vingt-trois.

Le greffier du tribunal de commerce,

C. LOUSSERT.